

LETTRE AUX ADHÉRENTS

Une Rentrée Morose !!!

La situation économique française ne se redresse pas, le chômage repart, des entreprises licencient.

Le nouveau gouvernement hésite sur les mesures sociales. Les mesures sur le SMIC vont dans le sens souhaité pour la CFDT en acceptant de n'avoir plus qu'un seul SMIC en 2005 et en revalorisant par le haut. La CFDT restera vigilante sur l'application de cette mesure. Par contre l'offensive lancée contre les 35 heures en donnant toutes latitudes aux entreprises de faire effectuer des heures supplémentaires au rabais dans les petites entreprises, porte un risque important pour tous les salariés qui sont passés aux 35 Heures. Ne serait-ce que par la concurrence dans notre secteur entre les franchisés qui sont des PMI et les intégrés qui sont les grandes entreprises. Comme on connaît la proportion de notre groupe à franchiser tout ce qui n'est pas suffisamment rentable ? Les mois qui viennent seront décisifs. Les salariés ont intérêt à faire savoir qu'ils sont attentifs et ne se laisseront pas faire. Le gouvernement vient de décider de prendre 830 millions d'euros dans la caisse de notre régime de retraite pour l'aider à payer les retraites des fonctionnaires.

Cela est proprement scandaleux surtout que nos régimes sont fragiles et non assurés de perdurer en l'état.

Il va falloir nous faire entendre.

Deux occasions pour cela:

⇒ Le grand rassemblement organisé par la CFDT le 15 octobre à PARIS Bercy est fait pour montrer à tous et en particulier aux décideurs Patron et Gouvernement que la CFDT est bien décidée à représenter et défendre les salariés.

⇒ La deuxième occasion de montrer notre force sera bien entendu les élections Prud'hommes.

Nous sommes aujourd'hui la première organisation syndicale en France sur le nombre d'adhérents et sur les résultats des CE. Nous ne sommes encore que deuxième sur les Prud'hommes parce que peu de salariés votent. Il est important pour notre résultat à cette élection que chaque adhérent se mobilise pour voter et surtout faire voter C.F.D.T.

Nos revendications sur les salaires, l'emploi, les retraites seront plus ou moins acceptées par rapport à ce résultat. La CFDT compte sur Vous.

Jean Louis BOULIN

MONOPRIX

Les Galeries Lafayette disposent d'une option de vente valable jusqu'en juin 2003 qui leur permet de vendre 49,3 % de Monoprix à Casino.

Monoprix réalise aujourd'hui 40 % du profit du Groupe Galeries Lafayette et seule cette société sait si elle vendra ou pas. Quoiqu'il se passe les salariés des magasins et entrepôts ne devraient pas craindre de grands changements.

Pour le siège on ne sait pas ?

ACTIONS SYNDICALES MAGASINS

La CFDT a lancé une campagne d'affiches et de tracts concernant les conditions de travail. Depuis la rentrée les pressions se sont multipliées pour obtenir plus de productivité. Nombre de cartons, nombre de colis horaires, etc...

Nul doute que des consignes de réduction d'heures par rapport au chiffre d'affaires ont du redescendre de Saint-Etienne.

NOUVELLES GALERIES ST-ETIENNE

Casino pour obtenir l'autorisation de construire un 4ème Géant dans la Loire s'est engagé à construire un entrepôt, un siège social (easydis) et aussi à prendre en charge le reclassement des salariés des Nouvelles Galeries de Saint-Etienne promises à la fermeture. Aujourd'hui, sous réserve des recours possibles Casino tient son autorisation. La CFDT de Casino et le Syndicat Local des Services se sont investis de ce dossier difficile car au premier abord les emplois de Super et d'Hyper n'étaient pas très attrayants pour les salariés qui depuis 20 ans travaillent la vente.

La Direction de Casino pourra compter sur notre détermination pour obtenir un plan social digne de ce nom et avec *l'objectif Zéro Chômeur est à atteindre.*

COMMISSION PARITAIRE MUTUELLE DU 9/10/2002

Du fait de l'augmentation du tarif des visites chez les médecins et de certaines autres prestations médicales, les mutuelles doivent faire face à des dépenses supplémentaires. Ces augmentations de dépenses sont estimées à 36 %. Des abus ont été constatés en matière de facturation dans le dentaire et l'optique. Ceci a des conséquences financières importantes pour la mutuelle. Des plaintes ont été déposées par la mutuelle. Pour compenser et éviter ces débordements, 2 possibilités : Celle d'augmenter les cotisations de 10 % ou celle de plafonner les prestations des niveaux 2 et 3.

Il a été unanimement décidé de ne pas augmenter, en revanche, à compter du 1er janvier 2002. L'optique sera plafonné à 130 €/an pour le niveau 2 et 310 €/an pour le niveau 3. Le dentaire sera plafonné pour toutes les prothèses à 762 €/an pour le niveau 2 et 1524 €/an pour le niveau 3. En ce qui concerne le taux de cotisation global, en règle générale, les mutuelles ont prévu une augmentation de 10 % de leurs cotisations. Pour toutes les organisations syndicales, il est effectivement nécessaire d'équilibrer les comptes et il a été décidé unanimement de minorer ces augmentations et de ne pas s'aligner sur les autres mutuelles.

COTISATION DU SALARIÉ CASINO (MUTUELLE OBLIGATOIRE)

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Tarif au 1/01/2002	11,46 €	18,17 €	27,18 e
Tarif au 1/01/2003	11,98 €	18,96 €	27,97 €
Différence	+ 0,52 € (4,5 %)	+ 0,79 € (4,35 %)	+ 0,79 € (2,9 %)

VENDEURS SERCA

Les mois d'été ont été bons pour les vendeurs de SERCA qui ont pu faire augmenter le chiffre d'affaire du BAS. Les vendeurs étant payés aux résultats, le Casino D'EN HAUT a estimé que certains d'entre eux ont trop gagné et donné des consignes.

Comme d'habitude des responsables zélés ont interprété et agis.

Pour couronner le tout, le responsable des vendeurs d'AIX trouvant des anomalies de pointage (assuré par ses soins) tente de licencier notre Délégué Syndical. La forte émotion engendrée par cette injustice a failli déclencher une action d'envergure avant que la direction ne revienne sur sa décision et réintègre notre DS.

Comme ils ont voulu maintenir de la mise à pied cela nous permettra de faire la démonstration au Tribunal de savoir qui a raison sur ce sujet.

Thierry Montion, DSC Serca

ACTIONS SYNDICALES GROUPE

Une réunion Inter Syndicale à l'invitation de la CGC et CGT a été organisée. Le débat portait sur la négociation de Groupe qui doit prochainement se tenir sur un accord Socle Social. Les Organisations Syndicales du Groupe se sont mises d'accord pour que cette négociation porte sur les points qui permettraient d'aboutir. En effet, les quelques dizaines de sociétés concernées n'ont pas toutes le même Patron, les mêmes résultats, la même convention et vouloir aligner tout le monde sur le même statut tirerait forcément les salaires de certains vers le bas, ce qui

CASINO CAFÉTÉRIA

La CFDT a pu enfin avancée ses positions pour remettre un peu de démocratie lors des élections de CSE.

Les Comités Sociaux de cette branche sont souvent mis en place (ou pas) selon la seule volonté du directeur et certaines organisations.

Suite à différentes actions de la CFDT auprès de la Direction Départementale, nous avons bloqué le renouvellement du CCE jusqu'à la signature d'un accord invitant les DSC à la négociation du protocole d'accord de chaque élection.

Notre stratégie à payer : à compter du 1er novembre la démocratie aura un peu plus droit de cité dans les Cafétérias.

Nous comptons sur l'appui des sections proches pour nous aider à trouver des candidats.

J. SOLER, DSC Cafétéria

IMAGICA

Dans cette société la petite équipe CFDT majoritaire au CE se bat depuis plusieurs mois pour que le CE puisse se faire assister par un expert Comptable. Cette règle est en France un droit largement utilisé dans la plupart des CE. A Casino il faut y mettre beaucoup de patience et d'opiniâtreté afin de faire simplement respecter ce droit, sans compter le travail des autres syndicats (FO, CGC) qui font signer une pétition de soutien à la direction contre nos élus.

Il serait important que là où il y a des IMAGICA, les DS CFDT des Géants prennent le temps d'aller expliquer notre position aux salariés d'IMAGICA.

Dominique CARDEA, DS Imagica

.....

irait à l'encontre de nos objectifs. Les points retenus ont été : le 13ème mois, l'intéressement, la participation, tous les accords de Protection Sociale : Prévoyance, Retraite, Handicapé, Mutuelle etc... les accords de droits syndicaux et l'égalité professionnelle, la mobilité encadrement. Ce programme est ambitieux car certaines sociétés ne bénéficient pas encore de tous ces droits. Mais ces objectifs sont atteignables surtout si l'unité syndicale se maintient lors des négos avec la volonté de signer au bout.



KOMOGO

Cette société est composée de 8 magasins de vente de produits informatique. La CFDT est présente dans cette société par une DS. FO avait bien entendu été mise en place.

Depuis un an, nous nous battons pour mettre en place des Institutions Représentatives qui soient conformes à la loi. Cela se fera très prochainement après un forcing de nos représentants, de la fédération, et de l'inspecteur du travail. Rien de moins.

Cette résistance s'explique par un plan social en cours. Nous pensons que les 4 magasins proches des Hypers : Rennes, Massena, Chartres, et Lanester vont être gérés directement par l'HYPER et transférés à TPLM ou autre. Les salariés prenant le statut DCF ou SERCA pour les vendeurs.

Quant aux 4 autres magasins : Bercy, Calais, Rouen, et Paris ont pu légitimement s'inquiéter pour leur avenir au sein du Groupe.

Catherine ALIAS, DS Komogo

INONDATIONS DU SUD

Les Hypers de Nîmes, Avignon ont été touchés ainsi que les CAF sans gros dégâts. Les Supers de Pont St Esprit et Orange sont un peu plus touchés ainsi qu'une vingtaine de supérettes.

Le supermarché de Bagnol s/seze, les supérettes de Sommière sont entièrement dévastés.

La Direction a pris les mesures habituelles pour aider les salariés et Gérants à retrouver une habitation et un travail convenable. Jours chômés payés, prise de congé RTT, cellule d'aide psychologique, prêt à taux Zéro, électro-ménagers à prix réduits etc...

Les salariés de Bagnol seront répartis sur les autres magasins de la Région. En attendant la reconstruction, les frais de déplacement étant pris en charge et les horaires aménagés. La CFDT Casino exprime à ces salariés toute sa solidarité.

**GARANTIE
DEPENDANCE**

Les négociations reprennent...

Ces négociations s'étaient interrompues en attendant la mise en place de la protection votée par l'ancien Gouvernement Jospin. Ces mesures bien qu'intéressantes ne soulèvent pas entièrement le problème, il convient aujourd'hui de savoir si oui ou non il est possible de se couvrir d'avantages pour une assurance Groupe. Cette garantie serait versée sous forme de rente à tous les assurés salariés ou salarié + conjoint qui seraient déclarés dépendants quel que soit l'âge ou les niveaux de ressources sans conditions de savoir à quoi elle sera affectée. Cette négociation devra bien être terminée un jour. La position que la CFDT tenait jusqu'à ce jour était OUI à la Garantie Dépendance.

La cotisation doit être prise en charge par la direction pour ne pas baisser le salaire net. La Direction souhaitant que la cotisation soit à la charge du salarié. Actuellement, la décision butte sur plusieurs points.

La CGC et d'autres accepteraient que cette garantie soit réservée à l'Encadrement et aux Gérants qui prendraient tout à leur charge. La CFDT négocie sur son objectif de garantie pour tous à moindre coût réel. Vous serez consulté de toute façon lorsqu'il faudra trancher. Vos Délégués ont la Grille Cotisation—rente.

Anne Marie COAT